N° 3 - février 2006

EDITO

Nombreux étaient ceux qui pensaient qu'une simple association de fait, sans personnalité juridique identifiée et sans ressources propres, n'avait pas de réel avenir...

Pourtant le club Prosur grandit et compte aujourd'hui 103 entreprises et 24 partenaires.

L'adhésion à Prosur matérialise un engagement à prendre en compte la maîtrise du risque routier au même titre que les autres risques professionnels. L'objectif est bien la mise en place de démarches et d'actions durablement inscrites dans la gestion de l'entreprise. Pour l'élaboration de ce plan d'action, un cadre de travail existe désormais: c'est le code de bonnes pratiques adopté par les partenaires sociaux. Ce code est d'ailleurs le seul document de référence dans ce domaine.

Ce sont ces actions, avec leurs difficultés de mise en œuvre, les facteurs de réussite, les résultats, que le Club entend promouvoir, en particulier dans les ateliers Prosur.

Ateliers PROSUR

Le véhicule utilitaire léger (VUL) de moins de 3,5 t est probablement le véhicule le plus impliqué dans les accidents routiers corporels au travail.

Quelles en sont les raisons ? Quels sont les risques spécifiques et les moyens de les prévenir dans l'entreprise ?

Nous vous proposons d'ouvrir la réflexion ensemble sur ce thème le 24 mars 2006 lors d'un atelier PROSUR Rendez-vous à 8 h 30 au Service Prévention de la CRAM 14 rue A. Seyboth à Strasbourg

La réunion se terminera par un déjeuner pris en commun

Nos discussions s'articuleront autour :

- Des principaux chiffres et en avant-première, le bilan de l'enquête nationale menée par les CRAM en 2005
- Témoignages et expérimentations diverses, la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques
- Présentation du nouveau dossier d'instruction de la minoration trajet

Inscription avant le 10 mars 2006

Courriel: thierry.fassenot@cramam.cnamts.fr

Les 4 axes de management...

Le salarié-conducteur n'a décidément pas la vie facile! Il doit respecter le code de la route, bien entendu, et en même temps il est au travail, sous la subordination de son employeur.

Pour lui non plus la situation n'est pas simple : parce qu'il est responsable de la santé et de la sécurité des salariés, l'employeur doit prendre les mesures de prévention qui garantissent au salarié, loin de l'entreprise, une conduite en toute sécurité.

C'est pourquoi il est amené à réfléchir et à investir dans quatre managements :

- Le management des **déplacements**, qui sont à organiser dans l'entreprise
- Le management des **véhicules**, qui servent à la fois à se déplacer et à travailler
- Le management des **communications**, parce qu'un salarié sur la route ne peut pas être coupé de son environnement professionnel
- Enfin, le management des **compétences**, parce que des connaissances et des qualifications spécifiques sont souvent nécessaires.

Bienvenue au Club!

Voici la liste des adhérents qui ont rejoint le club Prosur depuis la dernière édition de Prosur Info.

Entreprises

SONY France Ribeauvillé

PEUGEOT MOTOCYCLES Valentigney (25) **ONYX EST Metz** USINE D'ELECTRICITE DE METZ SOTRASI Thionville SOLLAC Group ARCELOR Florange ARECELOR PACKAGING Florange SOCIETE DES ATELIERS D'AUBOUÉ Florange SOCIETE D'ENTRETIEN DES LOCOTRACTEURS Florange EUROPENNE DE DESOSSAGE KOENIG Saint Avold TOTAL PETROCHEMICALS France Saint Avold CCI DE STRASBOURG ET DU BAS-RHIN TIMKEN EUROPE Colmar **AXAL DEMENAGEMENTS Colmar** CAPSUGEL Colmar SOCIETE D'ENVIRONNEMENT ET DE SERVICE DE L'EST Mulhouse SITA ALSACE Ste Croix en Plaine SCREG EST Ste Croix en Plaine

TRANSPORTS BENTZ & FILS Rixheim AMBULANCES DE LA HARDT Mulhouse AVIA PARTNER SERVICES Saint Louis TOLERIE EMAILLERIE HILD Jebsheim NOVARTIS PHARMA Huningue CIBA Huningue ONYX EST Sausheim ALTODIS Habsheim FACIL'ORDI Cernay MGI COUTIER Vieux Thann CRONAT EUROPORT GIE Bartenheim

Partenaires

PREFECTURE DE LA MOSELLE Metz
UCFE Saint Avold
GROUPE CAMACTE Strasbourg
CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN Strasbourg
PREFECTURE DU BAS-RHIN Strasbourg
CCI DE STRASBOURG ET DU BAS-RHIN
NORISKO EQUIPEMENTS Strasbourg
SIFA PREVENTION La Wantzenau
GROUPAMA Schiltigheim
PREFECTURE DU HAUT-RHIN Colmar
TQM CONSEIL Saint-Louis
ELITE Sausheim
EP-PARTNER Herrlisheim

STATISTIQUES REGIONALES ALSACE MOSELLE

		Nombre AT avec arrêt	Nombre de jours perdus	Mortels
Total des accidents du travail	2002	38 007	1 569 639	41
	2003	34 242	1 531 971	34
	2004	33 308	1 472 527	32
Dont circulation (mission)	2002	1 127	72 197	10
	2003	1 189	67 268	11
	2004	1 138	62 219	7
Accidents du trajet	2002	4 067	227 302	29
	2003	3 413	215 392	26
	2004	3 405	201 557	33
Total des accidents du travail + trajets	2002	42 074	1 796 941	70
	2003	37 655	1 747 363	60
	2004	36 713	1 674 084	65
Dont accidents routiers	2002	5 194	299 499	39
	2003	4 602	282 660	37
	2004	4 543	263 776	40
Accidents routiers %	2002	12%	17%	56%
	2003		16%	62%
	2004	12%	16%	62%

En 2004, pour la première fois, le nombre d'accidents du trajet suivis de décès dépasse celui des accidents du travail mortels, accidents de missions y compris.

ISSN en cours - Dépôt légal 1 eme trim. 2006 Publication périodique du Club Prosur Directeur de la publication : M. COLINET Contact : Th. FASSENOT - Tél. 03 88 14 33 68

Secrétariat : Prévention et Gestion des Risques Professionnels - CRAM Alsace-Moselle - 14 rue A. Seyboth -67000 STRASBOURG Tél. 03 88 14 33 00 - Télécopie 03 88 23 54 13

www.cram-alsace-moselle.fr

Trophées entreprise et sécurité routière

Les Pouvoirs Publics et la CNAMTS organisent un concours national ouvert à toutes les entreprises, pour distinguer celles qui ont traité le risque routier dans le cadre d'une politique de prévention à long terme. La pertinence de la démarche, les actions mises en place, la méthode suivie, le bilan et l'exemplarité sont les critères de sélection.

Toutes les informations sont disponibles sur le site <u>www.entreprisesecuriteroutiere.fr</u>, dédié à ce concours. Attention, la clôture du concours est fixée au 15 mars 2006.

Les initiatives « entreprises pour une route plus sûre »

Dans le Bas-Rhin, huit organisations partenaires des entreprises (l'Automobile Club, la CCI, la Chambre de Métiers.



La Prévention Routière, la Sécurité Routière, le Conseil Général et la CRAM) ouvrent un concours avec deux volets : un trophée qui récompense des actions déjà engagées pour lesquelles une évaluation est disponible, un prix « PME » réservé aux entreprises de moins de 20 salariés.

Le règlement du concours est en ligne sur <u>www.cram-alsace-moselle.fr</u>. La date limite pour concourir est le 30 juin 2006.

De nombreuses entreprises adhérentes à Prosur participeront sans nul doute à l'un ou à l'autre concours où aux deux, si elles sont bas-rhinoises.